

# Dour hon douar *infos*

La lettre du programme de reconquête de la qualité de l'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien.



## Actualités

Le programme Dour hon douar est mis en place par tous les syndicats d'eau et les communautés de communes du territoire.

## Edito

Dans les mois qui viennent, la charte communale, élaborée par le Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, deviendra l'outil environnemental des communes qui souhaitent participer au programme de reconquête de la qualité de l'eau. Le choix du programme Dour hon douar d'agir à l'échelle globale d'un bassin versant, et non à celle d'un type particulier de pollution nous conduit à mobiliser non seulement les communes, mais aussi les particuliers, les agriculteurs, les entreprises agricoles, etc. Afin que nos efforts aient un impact positif sur l'environnement, il est plus que nécessaire que tous les acteurs concernés s'engagent à traiter la pollution qu'ils produisent. C'est pourquoi nous proposons à chacun d'entre vous des conseils et des actions, dans l'espoir d'atteindre une mobilisation maximale.

Jean Nicolas

## Une belle unanimité

*Tous les spécialistes sont unanimes : la reconquête de la qualité de l'eau sera l'enjeu principal de ce XXI<sup>ème</sup> siècle ... Mais des paroles aux actes, il y a souvent un grand pas que beaucoup hésitent à franchir devant l'ampleur de la tâche. En ce début d'année 2003, Dour hon douar se dote d'un moyen supplémentaire pour agir avec nos communes et organiser durablement les efforts en faveur de l'eau. Les années 2003 et suivantes pourraient être placées sous le signe de l'eau, sur notre territoire...*

Si le nom de cet outil est simple, la charte communale Dour hon douar, son objectif est ambitieux : inciter les communes à s'engager dans une démarche qualité en faveur de l'eau. « Il s'agit de faire comprendre que de nombreuses décisions communales ont un impact sur l'eau au-delà de l'utilisation ou non de produits phytosanitaires pour les espaces verts : la valorisation des déchets, le bon fonctionnement de l'assainissement ou encore le respect du bocage... » souligne Koulman Mathieu, coordinateur du programme Dour hon douar. Par cette charte, chaque commune va prendre des engagements précis et très concrets pour optimiser au quotidien ses pratiques environnementales et sa gestion de l'espace rural. Bien sûr toutes ces évolutions ne pourront pas être engagées du jour au lendemain. C'est pourquoi les communes pourront échelonner dans le temps ces engagements... mais pas trop, la reconquête de la qualité de l'eau est un problème urgent et important.



## Vers un label

### « commune propre » ?

Déjà le comité Dour hon douar réfléchit à un système de « labelisation » des communes en fonction des efforts engagés pour la qualité de l'eau... à l'image des communes fleuries...mais avec un enjeu beaucoup plus vital à la clé. « Ce label pourra traduire les efforts de la commune, mais mettra aussi en évidence la capacité des habitants et des agriculteurs à respecter les engagements pris ». La reconquête de la qualité de l'eau concerne bien tout le monde...

### Quatre volets d'engagement pour les communes :

- Optimiser le réseau d'assainissement collectif pour un meilleur traitement des eaux usées.
- Réduire l'utilisation des produits de traitement dans l'entretien des espaces publics.
- Protéger les zones naturelles permettant de lutter contre la pollution des rivières (talus, zones humides, réseau de fossés).
- Valoriser les déchets (chasse aux dépôts sauvages, tri sélectif...).



Dour hon douar  
Jaudy-Guindy-Bizien

N°7 - Mai 2003

## Conseils de saison

- **Utilisez des produits naturels** comme insecticides. Ils ne tuent pas mais chassent les envahisseurs : mélange de talc ou de savon et d'eau pulvérisé pour faire tomber les pucerons, pulvérisation de lait, une cigarette (pour la nicotine) émiettée dans un litre d'eau...
- **Préférez l'arrosage au pied des plantes** plutôt que sur les feuilles. L'arrosage des feuilles entraîne des maladies.
- Pour prévenir la pousse de mauvaises herbes, **balayez régulièrement**, vos cours ou vos allées en dallages.
- **Optez pour le désherbage thermique.** En vente partout, le petit désherbeur thermique fonctionne comme un chalumeau. Très simple d'utilisation sur les surfaces imperméables ou gravillonnées.
- **Ne tondez pas trop ras.** La tonte rase (moins de 3 cm) favorise la pousse de plantes comme le pissenlit et affaiblit en plus votre gazon en le rendant moins résistant.
- **Plantez des haies libres,** des haies bocagères, des haies multi-espèces. Elles vous demanderont moins d'entretien que des haies à tailler tout en étant plus résistantes.

*Vous pouvez retrouver nos conseils de jardinage dans notre guide disponible en mairie ou au Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien.*



## Entre Nous

### Un jardin propre et naturel

*Lors d'un précédent numéro, nous vous avons fait découvrir « Jardin Passion », la plus importante association de jardiniers trégorrois. Pionnière du jardin écologique l'association propose « de changer le regard sur le jardin ». Pour aller plus loin dans la découverte de cette démarche plus respectueuse de l'environnement une adhérente des premiers jours, habitant à Louannec, nous a ouvert les portes de son paradis végétal.*

Sensible au respect de la nature et de l'environnement, Catherine Lorans cultive sa passion du jardinage dans un espace de 6 000 m<sup>2</sup>. Planter des graines, regarder sortir les pousses, cueillir les fleurs, sont autant de gestes simples qui lui permettent d'être en contact avec la nature. *« Mon jardin a besoin de moi comme j'ai besoin de mon jardin. Je m'aère l'esprit tout en m'occupant de mes massifs et en prenant soin de mes plantes ».* C'est donc tout naturellement qu'elle a rejoint dès sa création l'association Jardin Passion. *« Nous nous réunissons le premier vendredi de chaque mois. Entre passionnés, on s'échange nos astuces sur la taille des arbres fruitiers ou l'entretien des orchidées. On confronte nos multiples expériences de jardinier ».* Son pêcher mignon : les rosiers. Elle en cultive plus de 120 variétés dont des magnifiques rosiers lianes de plus de 7 m de haut et le tout avec une utilisation de produits de traitement au compte-gouttes.



### Beauté, propreté, respect de l'environnement

Le jardin de Catherine Lorans est surtout la preuve que l'on peut concilier propreté du jardin et protection de l'environnement. Son premier conseil : entretenir régulièrement son jardin pour éviter que la nature prenne le dessus. Ensuite, elle « paille », c'est-à-dire qu'elle couvre le sol pour mieux le protéger. *« J'utilise la tonte de pelouse comme paillage naturel. Je l'épale sur mes massifs ou au pied des fruitiers. Je protège ainsi le sol contre le développement des mauvaises herbes sans utiliser de désherbants ».* Son autre secret : un aménagement pertinent du jardin qui limite les espaces en terre nue et qui réduit naturellement les espaces de développement des mauvaises herbes... tout simplement... Pas de recettes miracles mais des astuces pratiques pour s'adonner aux joies d'un jardinage au naturel que chacun peut reproduire.

## L'assainissement individuel en questions (s)

Après vous avoir fait découvrir le principe du traitement des eaux usées en général (c'est-à-dire l'assainissement), arrêtons-nous ce trimestre sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'assainissement individuel ». Son principe est bien connu : au lieu d'être raccordées au réseau d'égout collectif, les eaux usées de votre habitation sont dirigées vers une fosse toutes eaux. Explications de son fonctionnement et des contraintes auxquelles vous êtes soumis.

### Comment détermine-t-on que l'on doit mettre en place un assainissement individuel ?

C'est votre commune qui le détermine. Dans les quartiers, les hameaux éloignés du centre de la commune et/ou dans les zones où l'habitat est dispersé, il est souvent trop coûteux de faire installer un réseau de collecte (le "tout-à-l'égout"). Dans ce cas, lors d'une construction neuve ou d'une rénovation, la commune vous indique pour quel type d'assainissement opter en fonction du plan de zonage.

### Arrive-t-il que l'on soit obligé de changer de type d'assainissement ?

Oui. Si la commune est amenée à faire passer devant chez vous le réseau collectif, vous avez deux ans pour vous y raccorder même si votre installation individuelle est récente.

### Comment fonctionne l'assainissement individuel ?

Le point central de l'installation est la fosse toutes eaux. Elle sert à collecter les eaux usées (WC, cuisine, salle de bains) et à retenir les matières solides ou graisses s'y trouvant (voir schéma ci-dessous). Elle libère ensuite des effluents qui sont « purifiés » sous l'action des bactéries présentes dans le sol.

### Est-ce un système plus ou moins efficace que l'assainissement collectif ?

En terme d'efficacité c'est équivalent. La fosse toutes eaux fonctionne comme une sorte de ministration d'épuration. Simplement le bon fonctionnement d'une station d'épuration est vérifié quotidiennement, pas celui d'une fosse toutes eaux.

### Justement, quels sont les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement d'une installation individuelle ?

Il faut faire vidanger la fosse impérativement tous les quatre ans au maximum et en profiter pour s'assurer du bon état des canalisations. A partir de 2005, votre commune de résidence viendra, en outre, vérifier régulièrement son bon entretien. En cas de problème, vous serez contraint de rétablir le bon fonctionnement dans les meilleurs délais.

## Vos questions

Patrick R. de Trévou-Tréguignec

“Je viens de lire votre n° 6 de Douar hon douar Infos et plus particulièrement la rubrique consacrée à l'assainissement. (...) J'habite depuis 25 ans à Trévou-Tréguignec et je désespère d'être un jour raccordé au réseau d'assainissement collectif de ma commune. (...) Etant à 600 m de la maison de retraite (raccordée au réseau), dois-je exiger de la municipalité qu'elle étende le réseau collectif jusqu'à chez moi ?”

La loi oblige les communes à mener, avant le 31 décembre 2005, une étude pour déterminer les zones de la commune sur lesquelles le réseau d'assainissement collectif doit être étendu. Votre commune a engagé récemment cette étude. Dans les prochains mois, vous saurez si votre habitation peut être et doit être raccordée au réseau.

### Fonctionnement de l'assainissement individuel

#### Etape n°1 : La collecte

Les eaux usées produites à différents endroits de la maison doivent d'abord être collectées et converger vers un seul tuyau d'évacuation.

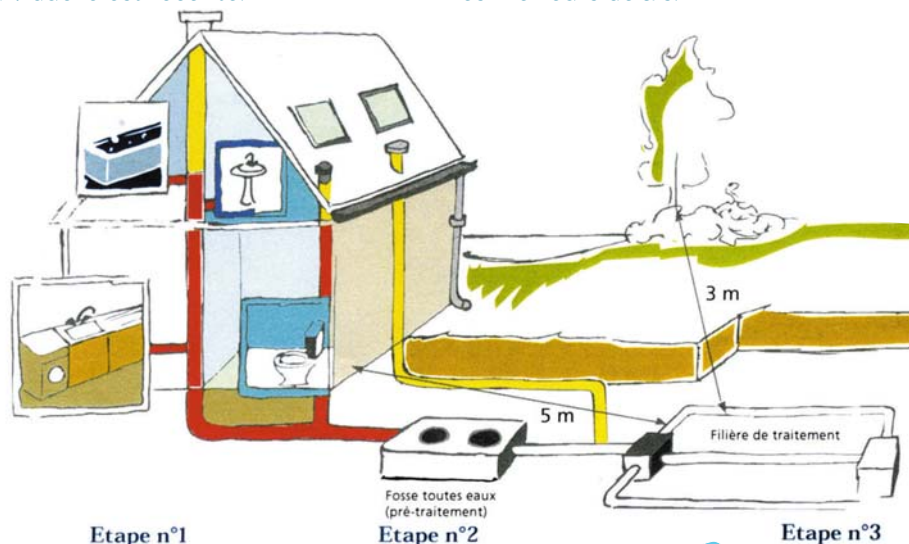
#### Etape n°2 : Le pré-traitement

Les eaux collectées sont dirigées vers une fosse toutes eaux pour éliminer les particules solides et les graisses.

#### Etape n°3 :

##### Le traitement et l'évacuation

En sortie de fosse, les eaux sont débarrassées des particules les plus indésirables mais sont encore "sales". Le traitement doit donc continuer. Ce nettoyage est obtenu par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable. Là, les micro-organismes naturels jouent le rôle de "nettoyeurs". Les eaux ainsi traitées se dispersent ensuite par écoulement dans le sol.



# Vos Initiatives

## Des agriculteurs acteurs de l'environnement

Beaucoup d'entre vous nous interpellent, par courrier, par mel, sur le thème « nous sommes d'accord pour responsabiliser les particuliers ou les collectivités autour de la protection de l'eau mais que fait le monde agricole ? ». La question est à la fois juste et pertinente. C'est pourquoi Dour hon douar vous propose ce trimestre un bilan de la mobilisation sur les actions spécifiquement dédiées aux agriculteurs et au changement de leurs pratiques culturales. Ces actions menées dans le cadre du bassin versant s'ajoutent aux obligations réglementaires dont la mise en œuvre est régulièrement contrôlée par la DDAF (direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt) : mise en place de couvert végétal pour éviter le lessivage des terres agricoles

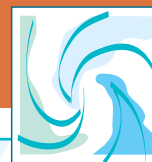
n u e s l'hiver, traitement des effluents d'élevage... Ce bilan est encourageant. Après un démarrage un peu lent, la mobilisation des agriculteurs ne cesse de s'amplifier. Au-delà de leur présence autour des différents projets menés, c'est leur implication qui s'accroît de jour en jour. Mais n'oublions pas qu'un agriculteur est avant tout un chef d'entreprise et qu'il doit, avant de s'engager dans une nouvelle démarche, préparer son entreprise à ces changements. Sans quoi c'est la pérennité de son activité et des emplois qu'elle génère qui est en jeu.

Bulletin d'information agricole

## Vos questions

Claude S. de Langoat s'interroge sur l'évolution de la qualité de l'eau constatée à la source depuis ces dernières années.

L'eau du robinet provient à la fois de forages d'eau souterraine et d'eau de rivière. Dans son cas, il s'agit d'eau souterraine provenant des forages de Pommerit-Jaudy, Hengoat et Ploëzal dont la concentration en nitrate est comprise entre 25 et 30 mg/l, soit au-dessous de la norme, et exempte de produits phytosanitaires.



Dour hon douar  
Jaudy-Guindy-Bizien

### Directeur de la publication :

Jean Nicolas

### Comité de rédaction :

Jean Nicolas, Jean Le Calvez, Patrick Le Borgne, Janine Le Béhec, Sophie Coat, Koulman Mathieu.

### Conception, rédaction :

Cible Marketing

### Contact :

Dour hon douar  
Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien  
Syndicat d'eau du Trégor  
2, route de Kabatous  
22660 TRÉLÉVERN  
Téléphone : 02 96 15 19 19  
Télécopie : 02 96 15 19 20

### e.mail :

dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org

Action	Principe	Participation
<b>Le classement des parcelles à risques</b>	Préconisation pour chaque parcelle agricole de méthodes d'aménagement ou de traitement en fonction du risque de pollution de l'eau (interdiction de traitement chimique sur une parcelle à proximité d'un cours d'eau, engagement à reconstruire un talus pour éviter le ruissellement...)	Classement de plus de trente exploitations.
<b>Le plan de fumure</b>	Formation des agriculteurs pour optimiser les apports en déjections animales sur les cultures (mieux adapter la quantité en connaissant préalablement leur composition)	Participation de 60 agriculteurs.
<b>Le désherbage</b>	Formation pour présenter des techniques de désherbage alternatives (non chimiques)	Plus de 20 agriculteurs présents à la première journée de formation.
<b>Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)</b>	Contractualisation avec l'Etat autour d'un projet de réorientation lourde du mode de fonctionnement de l'exploitation et adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.	22 CTE signés.
<b>Mises aux normes PMPOA</b>	Mises aux normes des bâtiments d'élevage pour une meilleure collecte des effluents d'élevage	103 exploitations ont achevé leurs travaux.
<b>Résorption des excédents d'élevage</b>	Éliminer l'azote organique (issu des déjections animales) excédentaire, principale origine du nitrate	27 exploitations ont achevé et mis en œuvre leur projet.
<b>Renconstitution de talus</b>	Reconstruire les talus afin de (re)mettre en place ces barrières naturelles contre le ruissellement d'eaux de pluies (chargées de produits de traitement et autres composants indésirables) vers les rivières	2,4 km reconstitués. Environ 10 km sont déjà programmés dans les 2 ans qui viennent.

